



## Changement de reglement paiement

Par **karim9320**, le **18/01/2010** à **18:12**

Bonjour,  
je suis abonné à internet free et je regle actuellement mon abonnement par prélèvement automatique et je souhaite justement changer mon mode de paiement régler par chèque par surprise sur mon compte free on me précise sur le site

Attention : Le changement de votre moyen de payment implique un dépôt de garantie de 400 Euros qui vous sera immédiatement facturé, ainsi que des frais de traitement et de gestion de 4 Euros mensuels.

je trouve cela inadmissible  
ils ont le droit de faire ca? merci pour votre réponse.